

AIR MARINE

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 289.119,75 euros

305 avenue de Mont de Marsan

33850 LEOGNAN

381 365 063 RCS BORDEAUX

<p align="center">RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019</p>

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

- **Monsieur Gilles OLICHON**
Les Goulermes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Gilles OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Président Directeur Général de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- Président du Conseil d'Administration de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- Président de la SAS AMAE, rémunéré
- Gérant de la SARL SAVE TECHNOLOGIES, non rémunéré
- Gérant de la SARL IDRONEX, non rémunéré
- Gérant de la SCI de l'ECLUSE DES BERGUES,
- Gérant de la SARL AMD,
- Gérant de la SCI DEPPE.

- **Monsieur Lucien OLICHON**
9 impasse François Daumier
47200 MARMANDE

Sociétés dans lesquelles Monsieur Lucien OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'AIR MARINE, non rémunéré,

- **Monsieur Vincent OLICHON**
Les Goulermes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Vincent OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Directeur Général Délégué de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SA AIR MARINE, non rémunéré,
- Président Directeur Général de la SAS APURNA,

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant

DELEGATIONS DE POUVOIRS

Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2017

Délégation de compétence au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation du capital envisagée : Décision de principe d'une augmentation de capital de 9.658,37 € en cas d'exercice de la totalité des BSA II 2017,

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 9.658,37 €

Modalités de l'augmentation du capital : par émission de 386.335 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,025 euros, assortie d'une prime d'émission totale de 109.332,81 euros , soit un versement total de 118.991,18 €

Durée de la délégation de compétence : légalement, 5 ans

Réunion du Conseil d'administration : non intervenue